Précisions sur le fait d'élever la voix après la prière

Nous avons rapporté dans un précédent article l'avis de shaikh Al-Bassam sur le fait d'élever la voix pour le *dhikr* après les prières obligatoires. Et c'est un avis fondé dans le quel il est précédé par de grands savants comme Al-Bukhari et Muslim comme il est rapporté dans *Fath Al-Bari*.

Pour d'autres comme At-Tabari, cela montre (seulement) la possibilité de le faire.

Par contre Ibn Batal dit que le contexte montre que les compagnons n'élevaient pas leur voix au moment où Ibn 'Abbas a rapporté cela.

An-Nawawi rapporte que As-Shafi'i a rapporté ce hadith et a dit qu'ils ont élevé leur voix quelques fois, pour apprendre (aux gens) la manière de faire le *dhikr*. Et non pas qu'ils ont élevé leurs voix à chaque fois, au contraire ce qui est choisi pour l'imam et les prieurs est qu'ils fassent leur *dhikr* à voix basse, sauf s'il est besoin de le faire à voix haute pour l'apprentissage.

Ceci est tiré de *Fath Al-Bari*. S'y référer pour plus de détails.

L'essentiel porte sur la possibilité d'élever la voix quelques fois pour l'enseignement, mais pas d'en faire une habitude.

Wallahu 'alam, wa fawqa kuli dhi 'ilmin 'alim.

Les salafis de l'Est.